



**NAMUR
CAPITALE**

DAU Département
Aménagement
Urban



Wallonie

Informations notariales

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : inonotaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

**DEMBLON & COULIER - Notaires
associés**
Chaussée de Waterloo , 38
5002 SAINT-SERVAIS



Délivré à Namur, le **06 OCT. 2023**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 28-09-23
V/réf. : 155675/VD
Référence dossier : Notaires/29518/2023
Votre correspondant·e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent·e traitant·e délégué·e

V. Baudouin

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à BELGRADE, Rue Joseph Durieux n°14, paraissant cadastré section B n°308B7 et appartenant à Mme LAUWAERT Anne, "Librairie de Belgrade" SPRL et aux consorts LEKENNE - Statut urbanistique du bien : maison de commerce - Date de construction : 1985.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
19-06-78	Construction d'une habitation
16-10-85	Construction d'une habitation
22-07-96	Transformation de l'habitation
15-05-14	Pose d'une enseigne lumineuse

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris à l'Atlas des voiries.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.